

LA LEPTOSPIROSE, Vous êtes concernés!

Une maladie professionnelle sous-estimée
avec des conséquences pouvant être graves

Plan

- *La leptospirose, qu'est-ce que c'est ?*
- *Comment je l'attrape ?*
- *Qui la transmet ?*
- *Quels sont les symptômes ?*
- *Qui est à risque ?*
- *Je me protège*
- *Quels sont mes droits en tant que salarié ?*



La leptospirose, qu'est-ce que c'est ?

La leptospirose est **une maladie professionnelle** potentiellement **grave**, parfois **mortelle**, à **déclaration non-obligatoire**



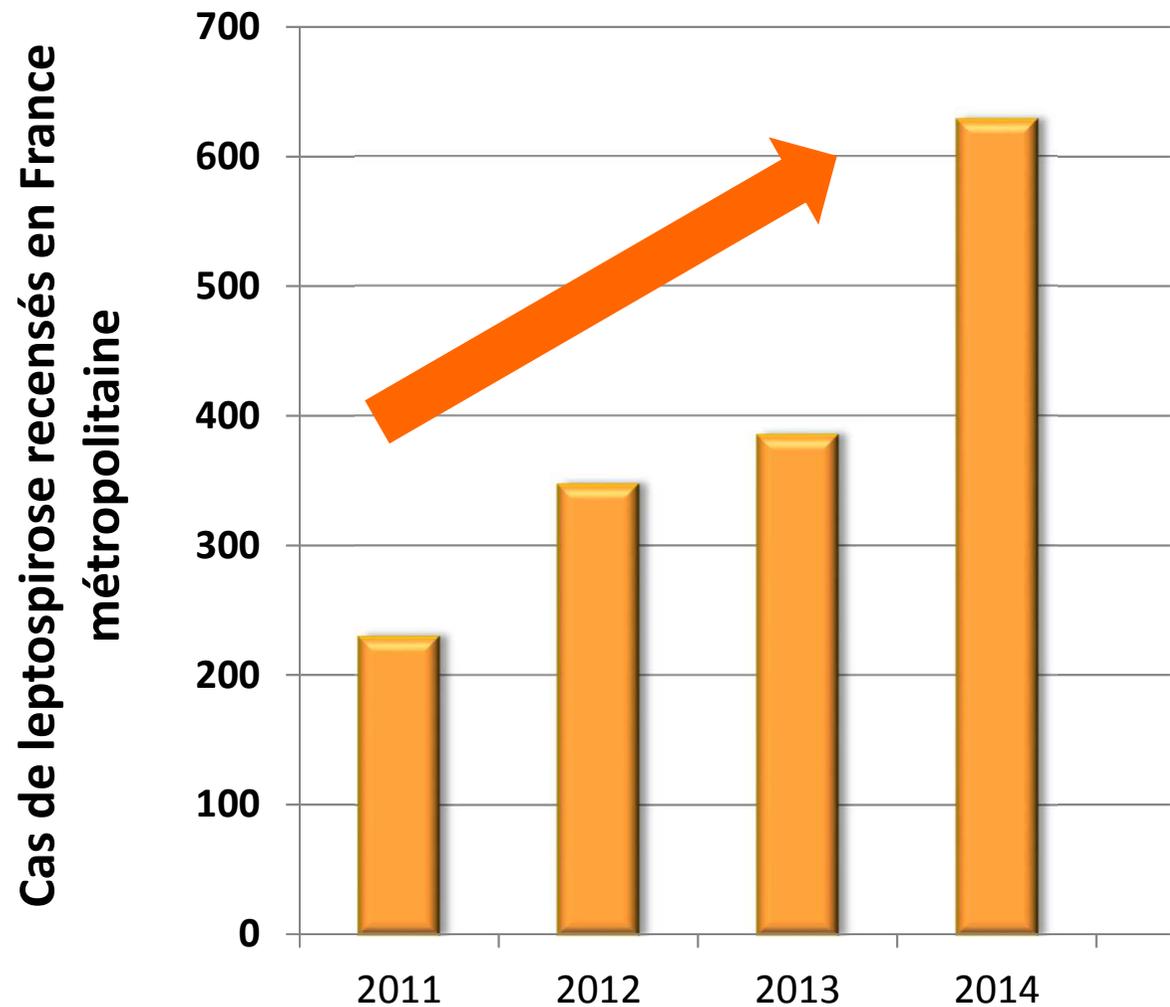
Combien de cas dans le monde ?

On estime à **+ d'1 000 000** le nombre **de cas sévères** par an dans le monde avec **un taux de mortalité d'environ 10%⁽¹⁾**.

Selon le Centre National de Recherche des Leptospires de l'Institut Pasteur de Paris, ce chiffre est probablement sous-estimé, pour plusieurs raisons:

- Difficulté du diagnostic
- Déclaration non obligatoire de la maladie
- Sensibilisation des médecins locaux

Combien de cas de leptospirose en France ?



En métropole⁽¹⁾ :

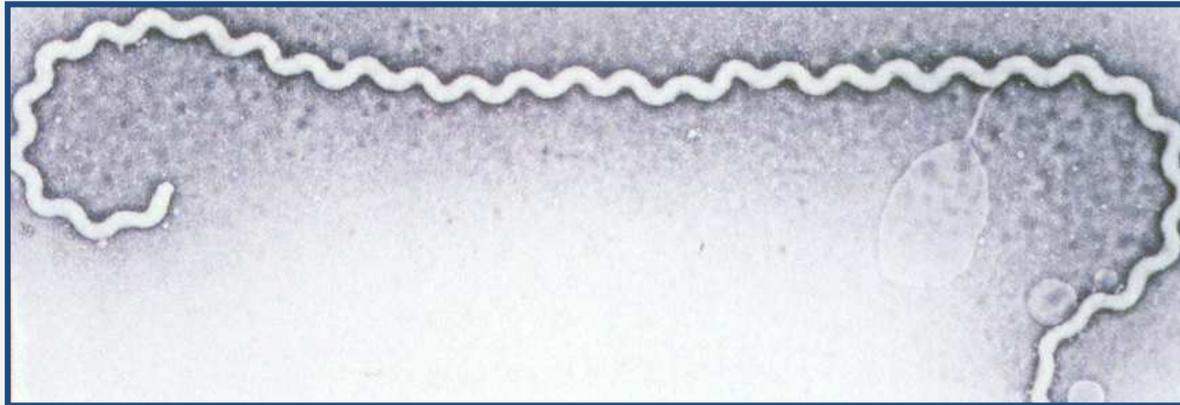
- Plus d'1 cas par jour
- 628 cas en 2014

Le nombre de cas de leptospirose a doublé en 2 ans !

- L'incidence la plus élevée depuis 80 ans

A quoi est due la Leptospirose ?

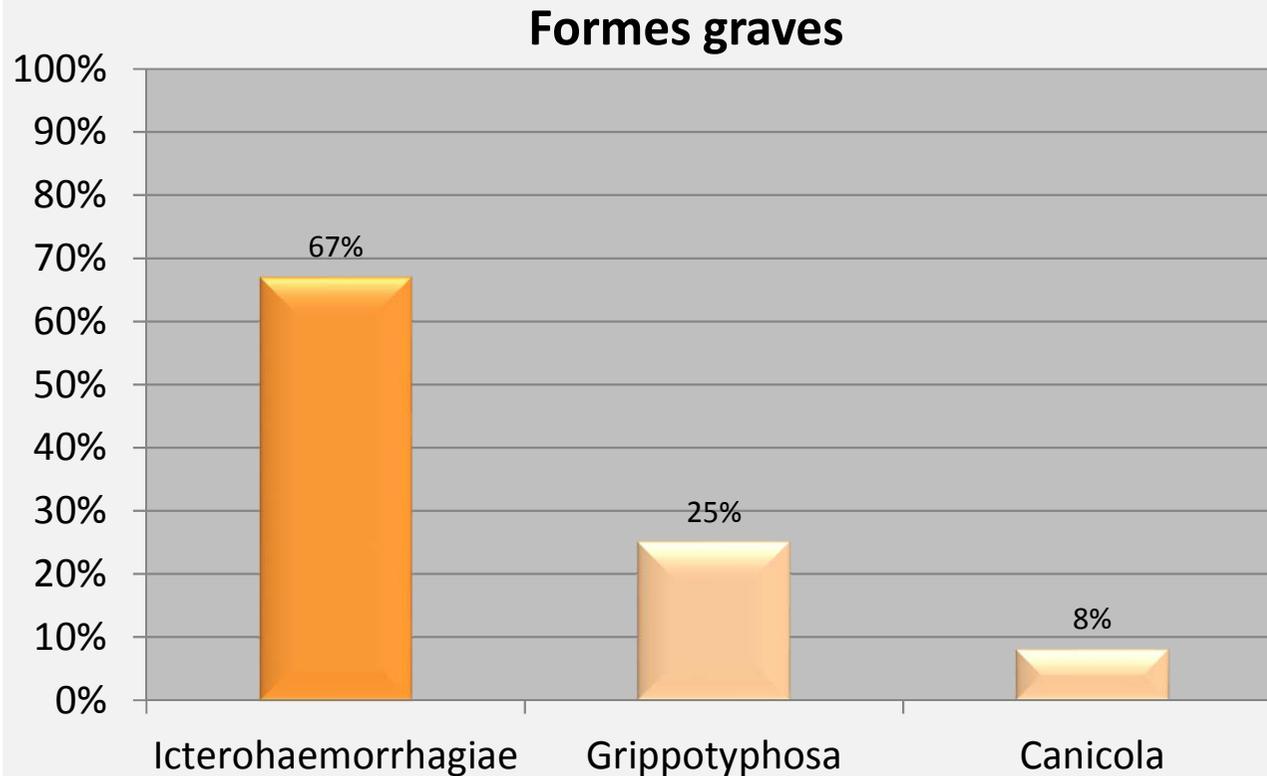
- **LEPTOSPIRE** : bactérie spiralée très mobile.



- **MALADIE INFECTIEUSE** : développement dans l'hôte de micro-organismes qui peuvent provoquer des lésions en se multipliant.
- **ZOONOSE** : maladie transmise par les animaux.

A quoi est due la leptospirose ?

- Il existe plus de 300 souches différentes de leptospires,
- En France, le séro groupe **ictérohémorragique** est:



- Le plus fréquent avec **1/3 des cas⁽¹⁾**
- **Le plus grave** avec 67% des cas graves à l'hôpital⁽²⁾
- Le plus mortel dans le monde avec **13,6% de mortalité⁽³⁾ !**

Sources: (1) Rapport d'activité 2014 du Centre National de Référence de la Leptospirose – Inst. Pasteur Paris. (2) Estavoyer et al. Leptospirose en Franche-Comté ,données cliniques, biologiques et thérapeutiques. Médecine et maladies infectieuses. 2013(43): 379-385. (3) Taylor AJ, Paris DH, Newton PN (2015) A Systematic Review of the Mortality from Untreated Leptospirosis. PLoS Negl Trop Dis 9(6): e0003866. doi:10.1371/journal.pntd.0003866

On en parle dans la presse

Extrait de l'Article du site www.TNTV.pf du 07/02/2015

« Leptospirose : épidémie déclarée, 2 décès »

Selon le dernier bulletin de veille sanitaire, **16 cas de leptospirose ont été signalés depuis début janvier**. Il s'agit de 4 femmes et 12 hommes. 11 hospitalisations dont 3 réanimations ont eu lieu. **2 personnes sont décédées**. La Polynésie est toujours en situation d'épidémie. Il convient, plus que jamais, d'être vigilant. Pour rappel, la leptospirose est une maladie grave, parfois mortelle, causée par des bactéries (leptospires) pouvant pénétrer dans le corps lors de contacts de la peau avec de la boue ou de l'eau sale, souillée par les urines d'animaux (rats, cochons, vaches, chiens...).

On en parle dans la presse

Extrait de l'Article d, du 04/12/2013 / Florence Moreau

« Gironde : un chasseur meurt après avoir été contaminé par un rongeur »

Cela n'arrive pas qu'aux autres. François avait 49 ans. Cet artisan de Saint-Loubès, en Gironde, chasseur de gibier d'eau passionné, est décédé il y a un peu plus d'une semaine des suites d'une leptospirose, vraisemblablement contractée à la tonne.

Les chasseurs connaissent et redoutent à la fois cette maladie « véhiculée par l'urine des rongeurs », expliquait il y a peu dans nos colonnes le docteur Anne Albert, vétérinaire en Gironde. « C'est une zoonose, c'est-à-dire transmissible à l'homme, qui occasionne des troubles hépatiques et rénaux graves. » [...]

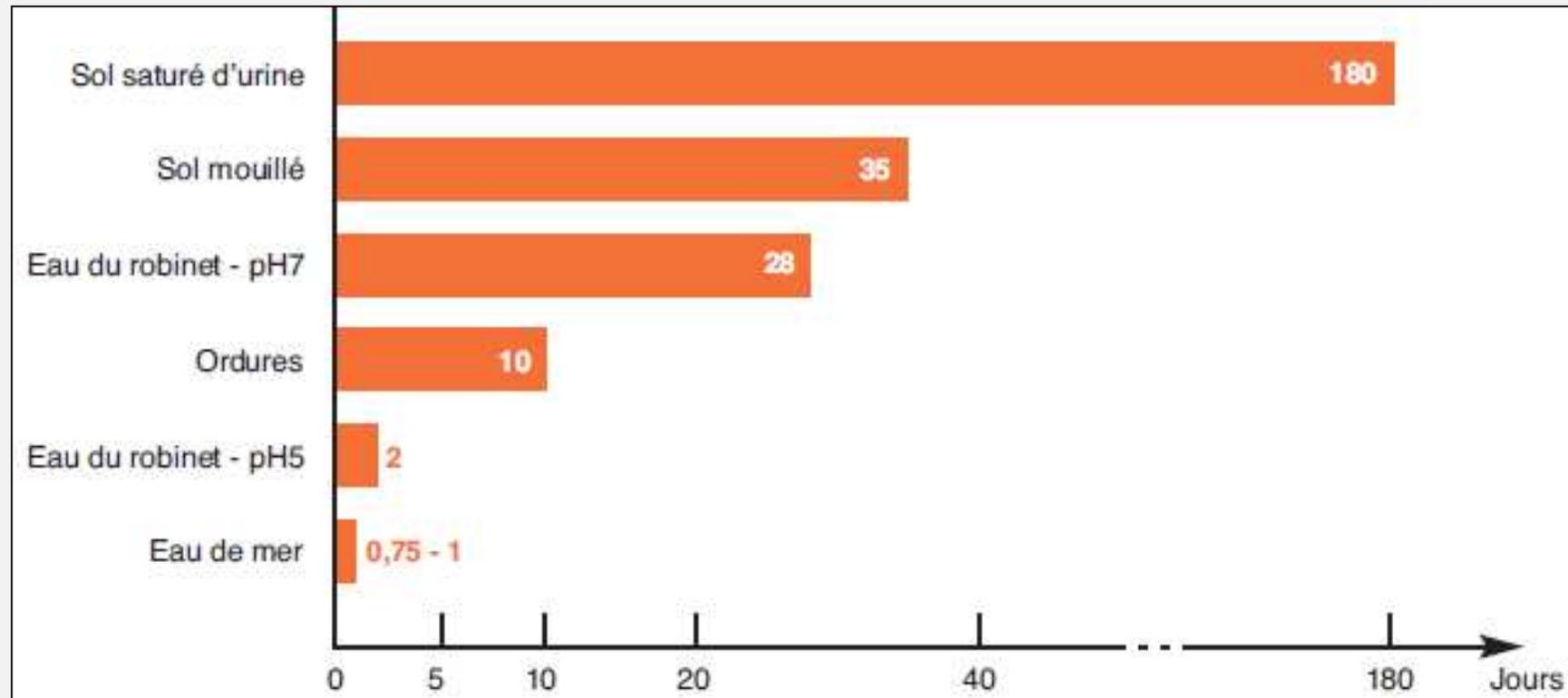
Administré précocement, le traitement curatif adéquat suffit. Mais jeudi 21 novembre, François est ressorti de chez le médecin avec **une ordonnance « pour une bonne grippe »**, révèle son beau-frère, Jean-Marc. Hélas, après trois jours de médicaments prescrits, le quadragénaire n'allait pas mieux.

Il a été hospitalisé à Libourne, où il est décédé le dimanche. [...]

Comment je l'attrape : les zones à risques ?

Les leptospires sont des **bactéries résistantes**

Elles peuvent **survivre jusqu'à 6 mois** selon les milieux⁽⁴⁾ :



Comment je l'attrape: les zones à risques ?

Les zones à risque sont définies grâce à plusieurs facteurs⁽⁵⁾ :

- **Géographique :**

- Naturels : *cours d'eau, lacs, ravines...*
- Façonnés : *voies navigables...*

- **Climatique :**

- *Forte pluviométrie, température élevée qui augmente le nombre de cas diagnostiqués*

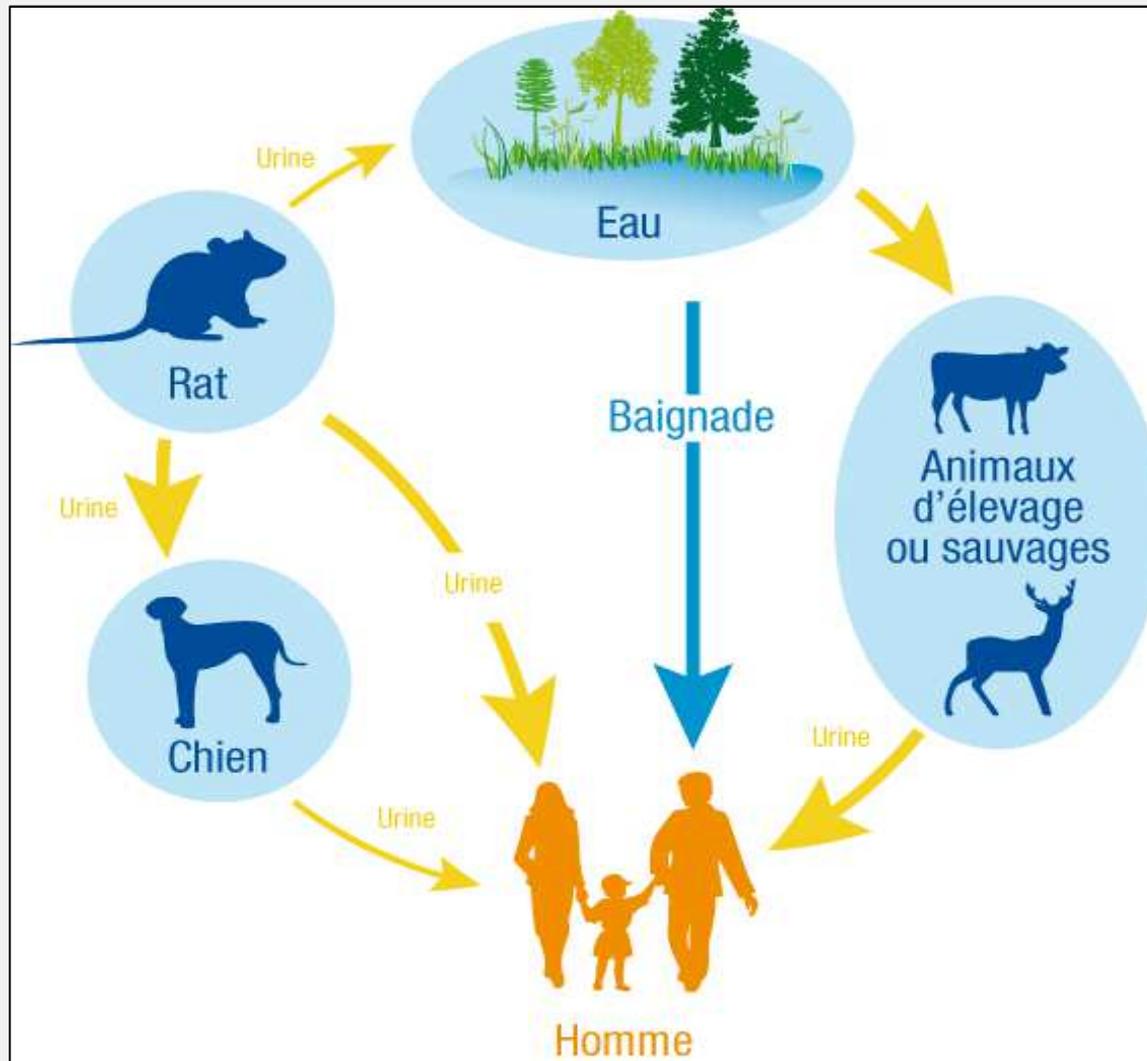
- **Activité humaine :**

- *Agriculture, élevage, sports d'eau vive*

- **Facteurs favorisant la multiplication des rongeurs :**

- *Mauvaise gestion des déchets ménagers, égouts,...*

Comment je l'attrape ?



Par contact :

- **Direct**

avec un animal vivant (urine) ou mort.

- **Indirect**

avec l'environnement contaminé (eau de lac, mare, rivière souillée...).

Quels animaux la transmettent ?



« Maladie du rat »⁽⁶⁾

■ Rongeurs :

60% chez les rats musqués

50% chez les ragondins et les rats noirs

Mais pas seulement

■ Animaux sauvages :

Chauve-souris, hérissons, cerfs, mangoustes, putois, fouines,...

■ Animaux domestiques et d'élevage⁽⁷⁾ :

- Elevages porcins, bovins, ovins

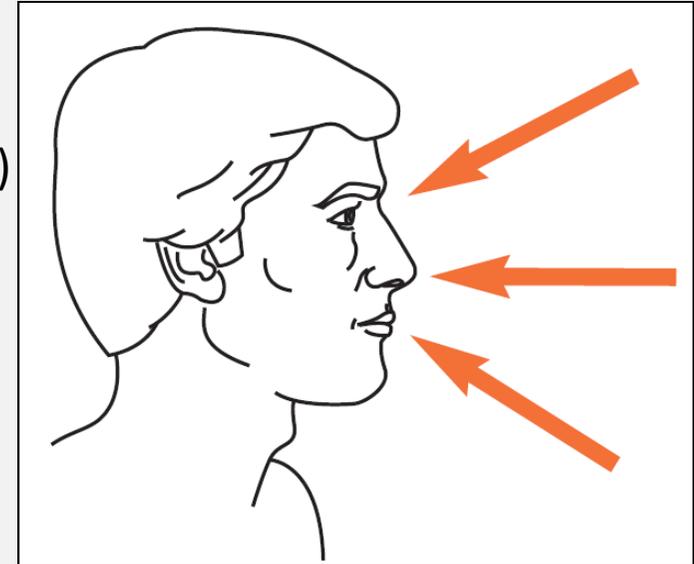
- Mais aussi les chiens, chevaux...



Comment pénètrent-elles dans l'organisme ?

Très mobile, la bactérie peut pénétrer⁽⁸⁾

- **Par les plaies** : écorchures, coupures
- **Par les muqueuses** : nez, bouche, yeux
- **Par une peau saine macérée** : les bactéries peuvent traverser l'épiderme fragilisé



On en parle dans la presse

Extrait de l'article de la Dépêche du midi, du 24 juin 2014/ Thierry Jouve

Un cas de leptospirose suite aux inondations dans les Hautes Pyrénées

Un cas de leptospirose, appelée aussi la « maladie du rat», est en cours de confirmation de diagnostic dans les Hautes-Pyrénées. Le sujet infecté est **un pelliste mandaté par le conseil général, qui a effectué des travaux de déblaiement sur une maison emportée par le torrent à Germs-sur-l'Oussouet, suite aux inondations des vendredi 13 et samedi 14 juin** consécutives au violent orage qui s'est abattu entre Bagnères et Lourdes. **Le pelliste s'est coupé à une main en déplaçant un panneau de signalisation endommagé et il a nettoyé sa plaie dans l'eau de la rivière contaminée.** [...]

Le lundi, le pelliste a fait un malaise et a été examiné par un médecin de Cauterets qui l'a évacué en urgence vers le centre hospitalier de Tarbes. L'homme souffrait de douleurs thoraciques et les médecins ont d'abord pensé à un problème cardiovasculaire. Il avait également de la fièvre. Il a alors été vu par Florian Busato, médecin infectiologue, qui a suspecté une contamination à la leptospirose, compte tenu de son intervention dans de l'eau stagnante suite aux crues et de sa plaie à la main lavée dans le torrent.

Quels sont les symptômes ?

1^{ère} phase : la leptospirose s'apparente à une grippe

- 1ers symptômes : 2 à 20 jours après l'exposition
- Apparition brutale de fièvre avec frissons
- Maux de tête, douleurs musculaires, troubles digestifs fréquents

Ces symptômes sont évocateurs de plusieurs maladies.

Le diagnostic est difficile à poser, donc sous estimé !

Pourtant...

Résultats d'une étude néerlandaise sur 10 ans⁽⁹⁾

- Autour de **10%** de mortalité
- **88%** d'hospitalisation dont **64%** en soins intensifs
- **27%** de problèmes à long-terme, dont 11% sévères*
 - Fatigue, douleurs articulaires, maux de tête et plaintes psychotiques
 - **1,3%** d'incapacité de travail de durée indéterminée

Source: (9)Hartskeerl et al, Emergence, control and re-emerging leptospirosis: dynamics of infection in the changing world, 2011, Clinical Microbiology and Infection, vol 17: 494-501

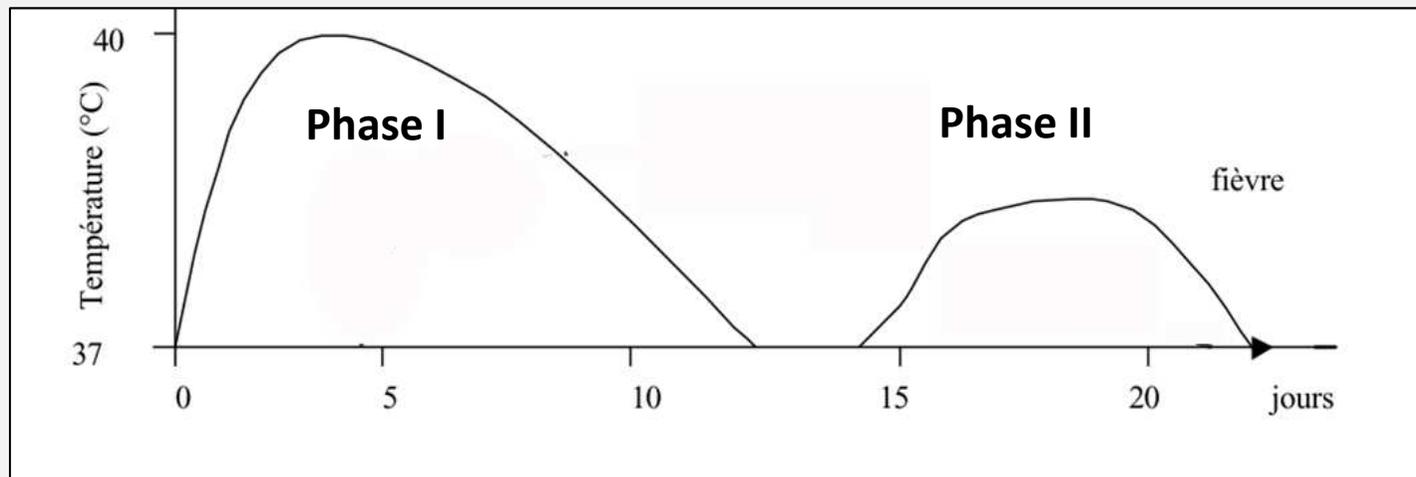
* Définies comme des plaintes sur plus d'un an, ou nécessitant une prise en charge clinique

Quels risques d'aggravation ?

2^{ème} phase : l'aggravation des symptômes

Parfois la maladie évolue vers **une septicémie avec atteinte viscérales**

- Atteinte du foie, des reins, des poumons, des méninges



*Pour éviter une évolution vers des formes graves,
signalez votre activité ou votre métier à risque à votre médecin.*

On en parle dans la presse

Extrait de l'Article de la Voix du Nord, du 30 janvier 2015/ P. P. (CLP),

« Combattre la leptospirose à la source »

Jean-Pierre Wignacourt, retraité, originaire de Nieurlet, a contracté la leptospirose, en novembre. « *J'habite depuis quarante-cinq ans dans le marais, à la lisière de Clairmarais. En novembre, **une fuite d'eau m'a contraint à réaliser de nombreux sondages à 1,5 mètre de la rivière avec des gants étanches.** Le samedi suivant, je me suis levé plutôt malade, genre état grippal. **Deux jours plus tard, le médecin confirme la grippe, n'ayant jamais vu de cas de leptospirose.** Mais le surlendemain, il m'était impossible de manger et je souffrais de saignements de nez. »*

[...] Lors de la consultation qui suit, **Jean-Pierre Wignacourt évoque la leptospirose** [...]. Son médecin lui prescrit une prise de sang, son teint est jaune. Jean-Pierre Wignacourt se retrouve aux urgences. Un traitement antibiotique et quinze jours d'hospitalisation plus tard, la leptospirose est confirmée.

« **Deux mois après, je n'ai pas encore retrouvé mon tonus** », explique cet ancien professeur à l'université de Lille.

Qui est à risque ?

Tableau des maladies professionnelles

Régime Général n°19A⁽¹⁰⁾

Régime Agricole n°5⁽¹¹⁾

Travaux exposant au contact :

- **D'animaux susceptibles d'être porteurs de germe**
- **D'eau**
- **Des lieux humides**
- De lieux susceptibles d'être **souillés par les déjections de ces animaux**



Quelles activités sont exposées ?

Extrait du tableau des maladies professionnelles Régime Général n°19A⁽¹⁰⁾

- Travaux effectués dans les mines, carrières (travaux de fond), les tranchées, les tunnels, les galeries, les souterrains ; **travaux du génie**
- Travaux effectués dans les égouts, les caves, les chais ;
- Travaux d'entretien des cours d'eau, canaux, marais, étangs et lacs, bassins de réserve et de lagunage ;
- Travaux d'entretien et de surveillance des parcs aquatiques et **stations d'épuration**
- Travaux de drainage, **de curage des fossés, de pose de canalisation d'eau ou d'égout, d'entretien et vidange des fosses et citernes de récupération de déchets organiques ;**
- Travaux de dératisation et de destruction des rongeurs inféodés au milieu aquatique ;
- **Travaux d'encadrement d'activité en milieu aquatique naturel** (exception faite du domaine maritime)
- Travaux d'assistance, de secours et de sauvetage en milieu aquatique naturel (exception faite du domaine maritime)



Quelles activités sont exposées ?

Extrait du tableau des maladies professionnelles Régime Agricole n°5⁽¹¹⁾

- Travaux effectués dans les tranchées, **les tunnels**, les galeries, les souterrains ;
- Travaux effectués dans **les égouts**, les caves, les chais ;
- Travaux **d'entretien des cours d'eau**, canaux, marais, étangs et lacs, bassins de réserve et de lagunage ;
- Travaux d'entretien et de surveillance des parcs aquatiques ;
- Travaux de pisciculture, de garde-pêche, de pêche professionnelle en eau douce
- Travaux de drainage, de curage des fossés, de **pose de canalisation d'eau ou d'égout**, d'entretien et vidange des fosses et citernes de récupération de déchets organiques ;
- **Travaux de culture de la banane, travaux de coupe de canne à sucre**
- **Travaux de dératisation ;**
- **Travaux de soins aux animaux vertébrés.**



Loisirs et leptospirose, quels risques ?

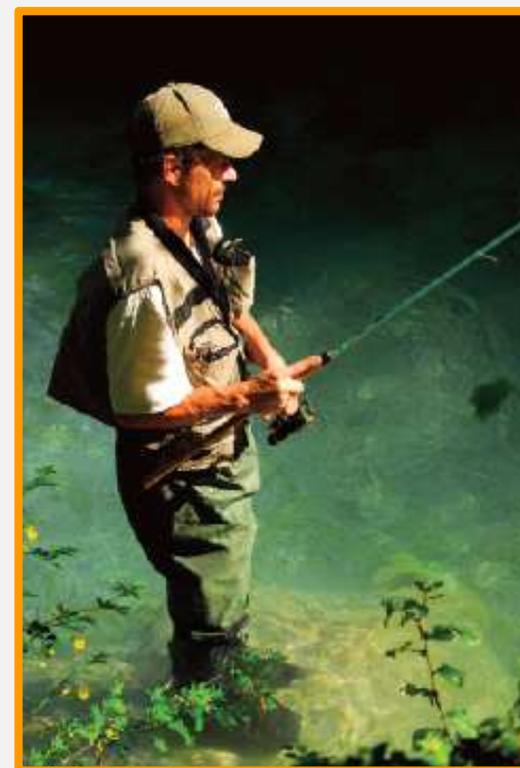
La leptospirose touche aussi les loisirs

Au contact d'eau douce :

- Baignade
- Pêche
- Canoë-kayak, rafting,...
- Chutes accidentelles dans l'eau
- Tourisme sportif : trekking, raids, triathlon...

Au contact des animaux :

- Chasse
- Piégeage ...



Je fais les bons gestes

La leptospirose peut être évitée.

Pour ça, il est important de respecter les consignes :

- **Désinfecter et protéger les plaies** avec des pansements imperméables
- **Eviter tout contact des mains** avec les yeux, le nez ou la bouche
- **Se laver les mains** après le travail effectué

Je me protège

- **Information** du personnel à risque
- Port de son **équipement de protection** : bottes voire cuissardes, gants étanches, lunettes, masques...
- Respect des **consignes de sécurité**
- **Vaccination** des sujets exposés sur la base des recommandations officielles.



Demandez conseil à votre médecin

Travailleurs professionnellement exposés : êtes-vous informés ?⁽¹²⁾

- Les travailleurs exposés reçoivent une information sur la leptospirose dans 57% des cas
- 39% des travailleurs exposés ne respectent pas les règles d'hygiène (ne pas boire, ni manger, ni fumer sur son lieu de travail)
- Seulement 33% du personnel consulterait son médecin traitant en cas de syndrome grippal
- 50% des travailleurs exposés ne sont pas vaccinés

Quels sont mes droits en tant que salarié ?

- La leptospirose est inscrite sur la liste **des maladies professionnelles** :
 - Au niveau mondial, par ILO (International Labour Organisation)
 - Au niveau européen, dans la Directive Européenne 2000/54/CE (JOCE L. 262 du 17/10/2000)
 - Au niveau national, sur le tableau 19A de la sécurité sociale et le tableau n°5 du Régime Agricole
- Selon le code du travail article L4121-1 : *« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »*⁽¹³⁾

L'employeur a une obligation de résultats !

On en parle dans la presse

Article du Quotidien du Médecin, du 17 septembre 2003, Extrait de l'article

« Salarié non vacciné, entreprise condamnée »

Le tribunal correctionnel de Paris a **condamné l'entreprise de bâtiment RPV à 12 000€ d'amende pour mise en danger d'autrui**. RPV avait fait travaillé **dans les égouts un jeune homme non vacciné contre la leptospirose**. Lors d'une intervention sur un collecteur, le salarié, employé comme couvreur-plombier, **avait reçu une giclée d'eau sale dans la bouche**: contaminé, il avait **dû être hospitalisé et n'avait pu reprendre son travail que 3 mois plus tard**. Le PDG de l'entreprise a expliqué qu'il ignorait la législation en la matière. Mais les magistrats ont estimé que, même si la vaccination n'est pas obligatoire, il lui incombait *« de déterminer la nature, la durée et les conditions d'exposition des salariés à toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents biologiques »*.

En bref...

- **Transmission facile**
 - **Bactérie** très résistante et très mobile
 - **Conditions facilitantes** : eau et animaux => muqueuse et/ou peau
- **Incidence sous-estimée**
 - **Diagnostic difficile** : « grippe »
- **Nombreuses activités concernées** : professions et loisirs
- **Conséquences pouvant être importantes** : 10% de mortalité
- **Recommandations officielles**
 - **Information** du personnel à risque
 - Port de son **équipement de protection**
 - Respect des **consignes de sécurité**
 - **Vaccination** des sujets exposés sur la base des recommandations officielles.